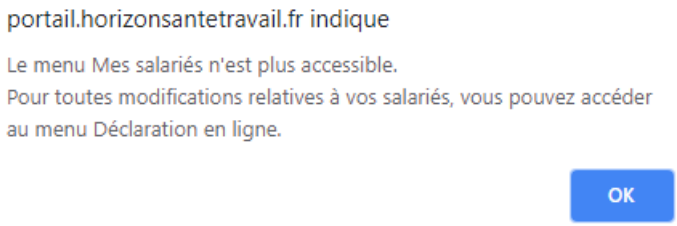
DÉCLARATION EN LIGNE DES EFFECTIFS

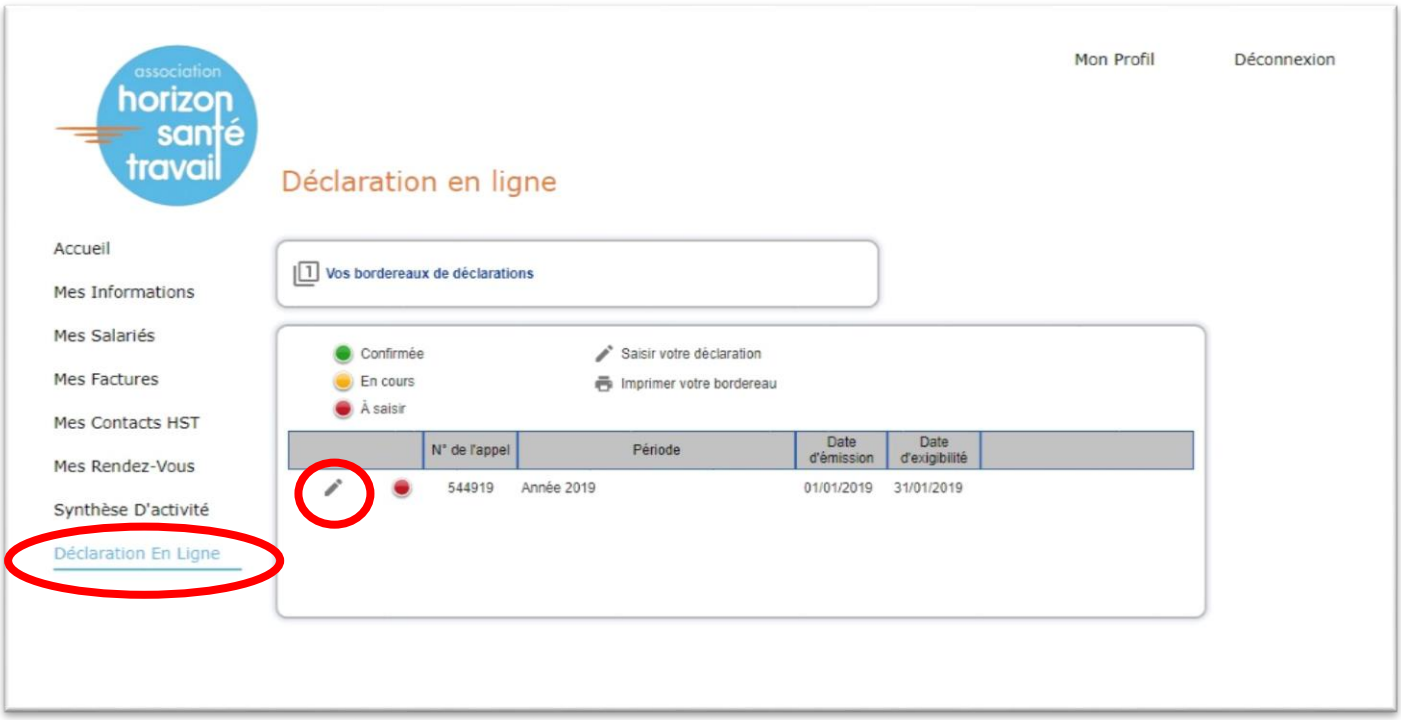
(Démarche administrative à effectuer une fois par an)

Connectez-vous dès maintenant à votre espace adhérent pour effectuer la déclaration en ligne de vos effectifs. Avec les éléments renseignés, votre cotisation sera automatiquement calculée.

Tant que la déclaration annuelle 2020 n'est pas finalisée dans le menu « Déclaration en Ligne », le menu « Mes Salariés » n'est plus accessible et le message suivant peut s'afficher :



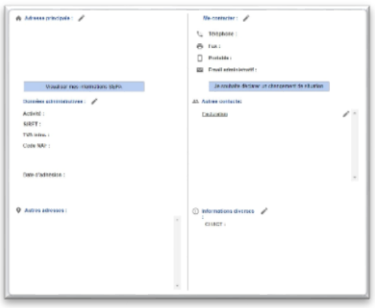
Il suffit de procéder à la validation de la déclaration annuelle 2020 pour réactiver le menu. Pour cela, **cliquez sur « Déclaration en Ligne » dans le menu à gauche** ou sur l'icône en page d'accueil « Déclarer mes salariés », puis sur le crayon



LA DÉMARCHE S'EFFECTUE EN 6 ÉTAPES

1) Les données administratives de l'entreprise
   Le numéro de SIRET et le code NAF
2) La liste des salariés
3) La déclaration des risques des salariés
4) Le calcul de la cotisation
5) Le choix du moyen de paiement
6) La validation de la déclaration









Le numéro de SIRET ou le numéro de CESU pour les particuliers employeurs, ainsi que le code NAF sont obligatoires.

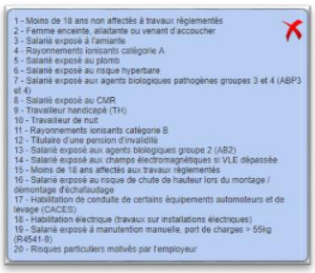


Cette étape vous permet d'ajouter ou d'archiver des salariés avec le + ou le - .





Pour afficher le détail de la liste des risques, cliquer sur Afficher la liste des risques
Le clic sur RAZ change la surveillance médicale en « Suivi individuel » (SI).



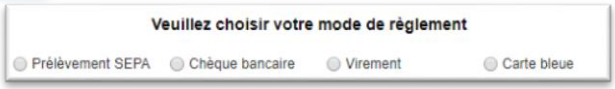
Depuis la réforme de 2016, le suivi de santé a changé. Nous devons donc faire disparaître la notion de SM ou SMR au bénéfice des notions SI, SIA et SIR du tableau. La catégorie est automatiquement sélectionnée selon le choix du ou des risques.



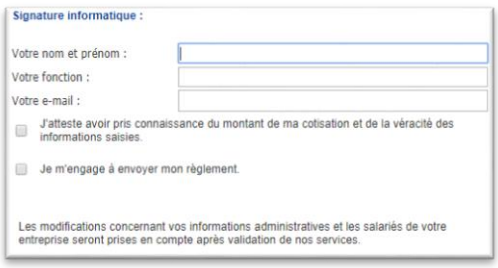
La cotisation est calculée automatiquement avec le nombre de salariés déclarés.



Choisissez votre mode paiement.



Dernière étape : indiquez votre nom, votre prénom, votre fonction et votre e-mail pour signer numériquement la déclaration. Les 2 cases doivent être obligatoirement cochées.



A la fin du processus, vous recevrez un email avec le bordereau de cotisation, le règlement intérieur, l'annexe concernant le R.G.P.D. ainsi que les fascicules de nos prestations.

BESOIN D'AIDE ?

Nous sommes à votre disposition si vous avez besoin d'aide. Vous pouvez contacter notre service support au 01.41.37.82.00 ou par mail à support@horizonsantetravail.fr .

Pour toutes les questions fréquentes, vous pouvez également consulter les tutoriels vidéo à l'adresse suivante : www.horizonsantetravail.fr/aide-espace-adherent/